



6 JUIN ON DÉBARQUE LA LOI RETRAITES !

Dans le challenge des 100 jours de « l'apaisement », la date du 6 juin sera un moment phare.

L'obstination de la Macronie aura au moins la vertu d'élargir les revendications de l'intersyndicale : augmentation des salaires (et donc, du point d'indice), amélioration des dispositifs de reconversion, gagner l'égalité salariale Femme-Homme, renforcement des prérogatives des représentant·e·s du personnel. Plus de tabou ou de restriction à nos revendications d'autant qu'elles permettraient d'améliorer les comptes sociaux.

Nous ne tournerons pas la page : ensemble, uni·e·s et déterminé·e·s pour gagner le retrait de la réforme et pour le progrès social, construisons partout les grèves et les manifestations le 6 juin !

Et interpellons nos député·e·s pour le vote du 8 juin en allant et partageant le site intersyndical :

<https://jusquauretrait.fr>

RDV en Loire atlantique :

- **Nantes**, 10h30 Miroir d'eau
- **Saint Nazaire**, 10h, Place de l'Amérique latine
- **Ancenis**, 10h, Rd Point Station Esso
- **Châteaubriant**, 10h30, Place de la Mairie
- **Clisson**, 15h30, Parvis de la Gare

RÉSEAU DÉCONNECTANT

Les connexions Internet des sites DGFIP passent par le « Réseau Interministériel de l'État », qui cha-peaute toutes les connexions internet de l'État. Nous délégons donc nos connexions au RIE, qui sous-traite à SFR et Orange, qui eux-mêmes sous-traitent le tirage des fibres optiques à des prestataires, et cette année le marché change !

Sur le terrain, ce changement de marché interroge : les connexions fonctionnent, et des évolutions techniques majeures ne sont pas prévues. Il faut donc changer de prestataire... pour ne rien changer au service rendu.

Ce projet impacte l'équipe réseau (SIL), qui doit accompagner les opérateurs sur plusieurs interventions (jusqu'à 6/7 interventions pour un même site !), ces derniers montrant un manque de préparation notoire. Ces opérateurs imposent également de nouveaux cheminements de câbles dans les bâtiments, financés par les directions, alors même que les cheminements existants pourraient être réutilisés. Enfin l'ins-

tallation finale des routeurs entraîne des coupures réseaux (jusqu'à 2 h !), qui peuvent être problématiques pendant la campagne IR !

Pire, un opérateur sous-traite parfois le tirage de la fibre à son concurrent direct, notamment en Vendée. On peut se poser la question du sens de la mise en concurrence dans un domaine dominé par si peu d'acteurs.

Cette sous-traitance coûte très cher : une connexion simple 10Mb/s coûte à la DGFIP entre 400 et 500 € par mois, à comparer avec les 30 €/mois que peuvent coûter une connexion 300Mb/s pour les particuliers. Certes les opérateurs ont des obligations supplémentaires, par exemple l'obligation de rétablir le service en 4 h maximum... mais vous l'aurez constaté, ce délai est rarement respecté. Pour la Loire-Atlantique, le coût des connexions Internet représente environ 20 000 €/mois. Ce coût important oblige donc les services informatiques à restreindre au minimum les bandes passantes des sites, ce qui est contradictoire avec le développement du tout numérique et des applications nationales.

L'État dépend du privé pour une infrastructure critique : son réseau informatique. Les opérateurs, peu nombreux sur le marché, sont rémunérés grassement, malgré des changements de marché bidon.

On se prend à rêver d'un service étatique, qui pourrait déployer un réseau public en propre, partout en France. Ce service existe depuis au moins 1993 dans l'Enseignement Supérieur, où Renater connecte les universités et écoles d'ingénieur de France.

La sous-traitance des infrastructures informatiques (réseaux informatiques à la DGFIP, cloud Office 365 dans les universités, etc.) est un choix très politique. **La CGT veut faire entendre sa voix : le rôle de l'État est-il d'engraisser de gros acteurs privés, en situation d'oligopole ? Ou bien l'État doit-il assurer son indépendance de fonctionnement, pour être toujours au service des citoyen·ne·s ?**

DEVINETTE

Qui participe à une formation d'une boîte privée où il sera notamment question de savoir "Comment se défendre en cas de procès-verbal dressé par l'inspection du travail" ?

✂ Réponse : la hiérarchie de l'Inspection du travail ! Action dénoncée par l'intersyndicale Travail qui rappelle au passage qu'il n'y a plus que 1 674 ETP inspecteurs pour deux millions d'entreprises.